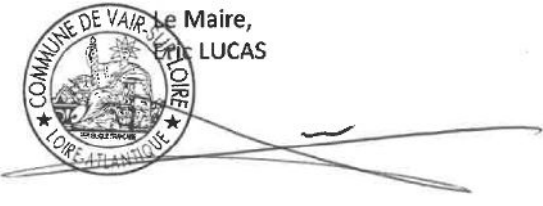


Commune de
Vair-sur-Loire
PLAN LOCAL D'URBANISME
Plan de zonage n°1/2
12 000

Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2019 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Vair-sur-Loire,
Le Maire,



ARRETE LE : 06/05/2019
APPROUVE LE : 16/12/2019



auddice
urbanisme
auddice.com

Mairie de France (Dép. 49) - 1 rue des Moutiers - 49100 Vair-sur-Loire
Tél. 02 47 46 46 46
Fax 02 47 30 30 30

Service Urbanisme - 2 rue des Moutiers - 49100 Vair-sur-Loire
Tél. 02 47 30 30 30
Fax 02 47 30 30 30

Service Urbanisme - 2 rue des Moutiers - 49100 Vair-sur-Loire
Tél. 02 47 30 30 30
Fax 02 47 30 30 30

Légende

- Patrimoine bâti identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Arbre identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cours d'eau identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie ou alignement d'arbres identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mur ou muret identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Chemin à protéger au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'attente de projet défini au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Parc paysager identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zone urbanisée inondable identifiée au titre des articles R. 151-34 et R. 151-31 du Code de l'Urbanisme
- Champ d'expansion des crues identifié au titre des articles R. 151-34 et R. 151-31 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection de la canalisation de gaz au titre de l'article R. 151-34 du Code de l'Urbanisme

- Ua : Secteur urbain historique
- Ub : Secteur urbain récent
- Ub1 : Secteur urbain récent à mixité fonctionnelle
- Ub2 : Secteur urbain récent dense
- Ue : Secteur urbain destiné aux activités économiques
- Ui : Secteur urbain destiné aux équipements

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 1AUe : Zone à urbaniser destinée aux activités économiques
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation résidentielle
- 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation économique

- A : Zone agricole
- Av : Secteur agricole destiné aux activités isolées
- Ah : Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) permettant le cohabitation des densités croisées au sein des hameaux
- Av : Secteur agricole à vocation viticole

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel destiné aux activités isolées
- Ne1 : Secteur naturel destiné aux activités isolées du Château de Vair
- Nf : Secteur naturel couvert par un document de gestion durable du boisement
- Ni : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive, culturelle ou touristique
- Ni1 : Secteur naturel destiné aux constructions, installations et aménagements nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif ayant une vocation de loisirs, sportive et culturelle ou touristique ou pour les énergies renouvelables
- Nn : Secteur naturel à préserver de toutes constructions
- Ns : Secteur naturel destiné aux équipements publics ou d'intérêt collectif isolés

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 079 m²	Création d'une voie et d'un bassin d'eaux pluviales	Commune
ER n°2	160 m²	Création d'une voie douce	Commune
ER n°3	160 m²	Création d'une voie douce	Commune
ER n°4	911 m²	Extension de l'école	Commune
ER n°5	1 243 m²	Création d'une voie	Commune
ER n°6	814 m²	Élargissement de voie	Commune
ER n°7	1 484 m²	Élargissement de voie	Commune
ER n°8	973 m²	Création d'une voie	Département
ER n°9	4 910 m²	Création de giratoire	Département
ER n°10	2 963 m²	Création d'une voie	Département
ER n°11	58 m²	Création d'une voie	Commune
ER n°12	906 m²	Création d'une voie et d'une liaison piétonne	Commune
ER n°13	8 426 m²	Création d'une voie et d'un giratoire	Commune
ER n°14	2 858 m²	Création d'une voie	Commune
ER n°15	1 616 m²	Équipements publics et gestion du réseau d'assainissement	Commune
ER n°16	2 069 m²	Espace public, stationnement et logements sociaux	Commune
ER n°17	601 m²	Création d'une voie douce	Commune
ER n°18	2 587 m²	Création d'une voie douce	Commune
ER n°19	646 m²	Accès et entretien d'une borne incendie	Commune
ER n°20	12 169 m²	Union douce Ancelle / Les Merceries	Commune
ER n°21	733 m²	Création d'une voie	COMPA
ER n°22	605 m²	Création d'un accès	COMPA
ER n°23	158 m²	Création d'un accès	COMPA
ER n°24	2 895 m²	Création d'un giratoire	COMPA
ER n°25	3 423 m²	Création d'une voie douce	Commune
ER n°26	20 793 m²	Cheminement piéton	Département

Source de fond de plan : DGPB cadastre, Millésime 2019.